



Rueil-Malmaison, le 20 janvier 2005

LE CONTRAT DE CONCESSION DE L'AUTOROUTE A19 ARTENAY-COURTENAY SIGNÉ PAR VINCI TRANSMIS AU CONSEIL D'ETAT

Le 23 décembre 2004, Arcour, société de VINCI, a signé le contrat de concession portant sur la conception, la construction, le financement et l'exploitation de l'autoroute A19, qui reliera Artenay à Courtenay (région Centre) à l'horizon 2009. Le projet de décret approuvant ce contrat a été transmis au Conseil d'Etat le 13 janvier 2005 par Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

Le 14 octobre 2004, le ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer avait retenu le consortium du groupe VINCI pour négocier le contrat de concession de l'autoroute A19 entre Artenay et Courtenay, dans le Loiret et l'Yonne. Les négociations entre VINCI et la Direction des Routes n'ont duré que deux mois et ont abouti le 23 décembre 2004 à la signature par VINCI du contrat de concession qui a été officiellement transmis pour avis au Conseil d'Etat le 13 janvier 2005.

Considérée comme un projet d'infrastructure de transport prioritaire par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire du 18 décembre 2003, l'A19 assurera la jonction entre la façade Atlantique, le Sud et l'Est de la France, en reliant entre elles les autoroutes A5, A6, A10 et A77. Le groupement formé par VINCI a pu, grâce aux synergies entre ses pôles Construction et Concessions, proposer les solutions les plus compétitives et ramener à 80 millions d'euros la contribution financière publique, qui avait été estimée entre 160 et 220 millions d'euros par le Conseil Général des Ponts et Chaussées et l'Inspection Générale des Finances dans leur rapport d'audit commun de février 2003.

La maîtrise d'ouvrage et le financement du projet seront assurés par la société concessionnaire Arcour, filiale de VINCI Concessions, dans le cadre d'un contrat d'une durée totale de 65 ans. La conception et la construction seront mises en œuvre par le groupement d'entreprises (SOCALY) composé des filiales de VINCI : Eurovia, VINCI Construction Grands Projets, Sogea Construction et GTM Construction. L'investissement s'élève à 618 millions d'euros et comprend la réalisation de 101 km d'autoroute, d'un viaduc sur le Loing et d'ouvrages d'art routiers courants. L'exploitation sera assurée par Cofiroute, filiale de VINCI et première société privée concessionnaire d'autoroutes en France (900 km de réseau concédé), qui exploite déjà l'autoroute A10.

La publication au *Journal officiel* et l'entrée en vigueur du contrat devraient intervenir courant mars 2005.

*Contact presse : Karima Ouadia
Tel. : 01 47 16 31 82/Fax. : 01 47 16 33 88
Courriel : kouadia@vinci.com*